

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2014

Les résultats de l'année

Secrétariat du travail
Direction de l'information sur le travail

Mars 2015

*Travail, Emploi
et Solidarité sociale*

Québec 

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2014

Les résultats de l'année

Par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Richard Brousseau, de la
Direction de l'information sur le travail

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec fait un suivi systématique des clauses salariales qui figurent dans les conventions collectives dont la taille minimale de l'unité de négociation est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans celui des cols bleus¹. Le taux de croissance des salaires est mesuré pour l'emploi modal de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de l'effectif visé. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, c'est le taux de salaire maximal qui sert à faire le calcul des indicateurs. Les méthodes de calcul et les concepts utilisés sont décrits en détail dans les notes techniques à la dernière section du présent document.



1. Pour plus détails, référez vous à la section « notes techniques » à la 24.

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
Les résultats de l'année	5
Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2014	6
La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenues au Québec en 2014.....	7
La durée d'application des clauses salariales	7
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés	8
La croissance des taux de salaire réels.....	10
La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire	10
L'évolution des taux de salaire négociés	12
Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique	13
La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur.....	14
La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération	14
La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique	16
La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'origine, privé et public.....	17
Conclusion.....	18
ANNEXE.....	19
Notes techniques.....	24
1. Types de mesures.....	24
2. Unités de négociation.....	24
3. Classes salariales	25
4. Taux de salaire versé.....	26
5. Méthodes de calcul	26
6. Révision des données.....	28

Liste des tableaux

Tableau 1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2014 (%).....	5
Tableau 2 Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2014.....	6
Tableau 3 Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale - Renouvellements intervenus en 2014	7
Tableau 4 Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2014.....	8
Tableau 5 Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2014.....	11
Tableau 6 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2014	13
Tableau 7 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec - Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2009-2016, en pourcentage	15
Tableau 8 Taux d'augmentation (%) annuelle du salaire horaire selon le secteur d'activité, 2009-2016 -Ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre.....	16
Tableau 9 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2009-2014, en pourcentage	19
Tableau 10 Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2009-2014	19
Tableau 11 Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2009-2014.....	20
Tableau 12 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et d'origine par année de renouvellement, 2009-2014, en pourcentage	20
Tableau 13 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine - Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2009-2016, en pourcentage	22

Liste des graphiques

Graphique 1 Croissance annuelle des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur et l'année de renouvellement, 2009-2014	12
Graphique 2 Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2009-2016, en pourcentage	17

Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale déposées au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec font l'objet de la présente étude.

Les données analysées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2014 montrent une hausse annuelle moyenne de 2,3 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1). Elles ont été compilées à partir de 241 renouvellements touchant 49 883 salariés (tableau 3). Par ailleurs, le tableau 4 indique que la grande majorité (31 740, 63,6 %) des salariés visés par un renouvellement en 2014 se trouvent dans le secteur privé. Dans ce secteur, les conventions collectives renouvelées affichent une hausse annuelle moyenne de 2,1 %, comparativement à 2,6 % dans le secteur public.

Tableau 1

Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2014² (%)

Salariés visés	Croissance annuelle moyenne dans les règlements intervenus au cours de l'année	Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur
Ensemble des salariés	2,3	1,9
Salariés du secteur privé	2,1	2,1
Salariés du secteur public	2,6	1,8

Dans l'univers de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2014, soit 1 064, on constate qu'environ 878 200 travailleurs ont obtenu une hausse salariale de 1,9 %, tout comme en 2013 (tableau 7). Toujours en ce qui concerne l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2014, les salariés du secteur privé, qui représentent près du tiers (274 183, 31,2 %) de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,1 % et ceux du secteur public, 1,8 %.

2. Les données de tous les tableaux et graphiques de ce document proviennent de la base de données ICTSN du ministère du Travail du Québec. Elles sont provisoires pour l'année 2014 et au-delà.

Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2014

En 2014, les clauses salariales de 393 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dont cinq constituaient des conventions initiales³. En outre, les clauses salariales de 374 renouvellements de conventions collectives, dont 241 ont été signées en 2014, ont été traitées au cours de l'année. Enfin, la hausse du salaire minimum de 10,15 \$ à 10,35 \$ l'heure, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, a nécessité la mise à jour de quelque 160 dossiers. Voici la liste des conventions collectives touchant plus de 500 salariés dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2014 :

Tableau 2

Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2014

Nom de l'employeur ou de la partie patronale	Nombre de salariés
Université de Montréal	2 078
Université Laval	1 900
Bombardier inc.	1 674
Société des établissements de plein air du Québec (cols blancs et cols bleus, deux unités de négociation)	1 398
Ville de Québec (cols bleus)	1 092
Groupe TVA inc.	1 070
Ville de Laval	900
Société des casinos du Québec inc.	777
Loblaws Inc., faisant affaire sous Provigo	777
Société des alcools du Québec	707
Bell Canada	690
Ville de Montréal	660
Association des employeurs de l'industrie de l'automobile inc.	634

3. Il faut mentionner qu'il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales car elles ne contiennent pas de taux de croissance la première année.

La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2014

Dans la présente section, la croissance salariale observée dans les conventions renouvelées en 2014 est analysée au moyen d'un indicateur qui mesure la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

On note que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés en 2014 a été de 2,3 % (tableau 3), en comparaison de 2,2 % en 2013. La croissance salariale a été calculée à partir du renouvellement de 241 conventions collectives touchant 49 883 salariés.

La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 3, concernant les renouvellements intervenus en 2014, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 57 mois, soit huit mois de moins que la durée moyenne observée en 2013. De fait, environ 80 % des conventions renouvelées en 2014 avaient une durée de plus de 36 mois, comparativement à moins des trois quarts (71,2 %) en 2013.

Tableau 3

Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale - Renouvellements intervenus en 2014

Durée des clauses salariales	Taux (%) de croissance annuel moyen	Durée moyenne en mois	Nombre de conventions	Nombre de salariés
Ensemble (toute durée)	2,3	57	241	49 883
12 mois ou moins	1,5	12	1	87
de 13 à 23 mois	5,1	16	3	2 567
24 mois	2,0	24	4	923
de 25 à 35 mois	2,4	34	2	257
36 mois	2,4	36	39	7 765
Plus de 36 mois	2,1	65	192	38 284

Notons que les 192 ententes renouvelées qui s'échelonnent sur plus de 36 mois ont une durée moyenne de plus de cinq ans (65 mois). Ces dernières, communément appelées de longue durée, regroupent 38 284 salariés, soit la très grande majorité (76,7 %) des salariés concernés par un renouvellement en 2014. La croissance salariale annuelle moyenne observée s'établit à 2,1 %, soit neuf dixièmes de point de pourcentage de moins que dans les conventions renouvelées dont les clauses salariales s'échelonnent sur une durée de 36 mois ou moins⁴.

4. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

Par ailleurs, 39 des conventions renouvelées en 2014 s'appliquent sur une période de 36 mois. Elles touchent 7 765 salariés (15,6 % de l'ensemble) et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 2,4 % par année.

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Tableau 4

Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2014

Salariés visés	Nombre de conventions	Nombre de salariés	Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel (%)
Ensemble des salariés	241	49 883	2,3	0,2
Salariés cols bleus	181	35 317	2,2	-0,1
Salariés cols blancs	60	14 566	2,4	0,9
Salariés bénéficiant d'une indexation au coût de la vie	25	6 960	2,3	0,8
Salariés ne bénéficiant pas d'une indexation au coût de la vie	216	42 923	2,3	0,1
Salariés du secteur public municipal	24	6 870	2,7	1,1
Salariés du secteur public provincial	28	11 062	2,5	1,1
Salariés du secteur public fédéral	1	211	2,4	0,8
Salariés de l'ensemble du secteur public	53	18 143	2,6	1,1
Salariés du secteur privé de la production de bien	100	16 740	2,3	0,4
Salariés du secteur privé de la production de service	88	15 000	1,9	-1,1
Salariés d'une petite unité de négociation privée (moins de 200 salariés)	150	17 574	2,0	-0,9
Salariés d'une moyenne unité de négociation privée (de 200 à 499 salariés)	33	9 321	2,3	0,4
Salariés d'une grande unité de négociation privée (500 salariés et plus)	5	4 845	2,2	0,4
Salariés de l'ensemble du secteur privé	188	31 740	2,1	-0,3

Le tableau 4 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2014 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits (secteur privé), ainsi que la taille de l'unité de négociation (secteur privé). On note en premier lieu qu'une très grande majorité (35 317, 70,8 %) des salariés concernés par les renouvellements en 2014 sont des cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 2,2 % par année de leur taux de salaire, comparativement à 2,4 % pour les cols blancs.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2014, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,6 % de leurs salaires. Ces renouvellements touchent 53 ententes écrites (22 % de l'ensemble) et plus de 18 100 salariés (36,4 % de l'ensemble). En outre, 28 des 53 conventions recensées et renouvelées dans le secteur public touchent les salariés du secteur provincial.

Le secteur public provincial regroupe, entre autres, le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Dans le premier sous-secteur, douze renouvellements visant quelques 6 200 salariés ont été intégrés à notre base de données en 2014. Sept de ces renouvellements concernent des unités de négociation dans les universités, soit ceux de l'Université de Montréal (deux unités, 2 511 salariés), de l'Université Laval (1 900 salariés), de Concordia (454 employés de soutien), de l'Université du Québec à Rimouski, à Chicoutimi et en Abitibi-Témiscamingue (683 salariés). Les cinq autres renouvellements observés dans ce sous-secteur concernent l'École nationale d'administration publique (96 salariés), l'École polytechnique de Montréal (3 unités, 454 salariés) et l'Institut national de recherche scientifique (91 salariés). Dans le second sous-secteur, deux renouvellements ont été enregistrés en 2014 et visaient quelque 162 salariés. Il s'agit de celui de la Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles (62 salariés) et du Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Laval (100 salariés).

Dans le sous-secteur des entreprises publiques québécoises, il y a eu dix renouvellements en 2014, soit ceux de quelques 1 700 salariés de la Société des établissements de plein air du Québec (cinq unités de négociation), ceux de la Société des casinos du Québec (trois unités, 1 201 salariés), celle de la Société des alcools du Québec (707 salariés) et celle de l'Autorité des marchés financiers (350 salariés). Quelques organismes relevant du gouvernement québécois ont également renouvelé leur convention collective en 2014, soit la Commission de la construction du Québec (241 salariés), le Centre de recherche industrielle du Québec (212 salariés), Investissement Québec (157 salariés), l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité (129 salariés), le Musée national des beaux-arts du Québec (78 salariés) ainsi que celui de la Civilisation (75 salariés).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), 19 renouvellements de conventions collectives ont été répertoriés, dont notamment celles de la Ville de Québec (deux unités, 1 622 salariés), celle de Laval (deux unités, 1 100 salariés) et celle de Saguenay (468 salariés). En outre, trois entreprises publiques locales ont signé des ententes collectives en 2014. Il s'agit de celles des Société de transport de Laval (462 salariés), de la Capitale (deux unités de négociation, 451 salariés) et de Montréal (175 salariés). Les quelque 6 800 salariés visés par ces 24 renouvellements dans le secteur municipal ont obtenu une hausse salariale moyenne de 2,5 % par année.

Enfin, dans le secteur des entreprises publiques fédérales, notons le renouvellement de la convention collective de l'Aéroport de Montréal qui vise 211 salariés.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2014 indiquent des hausses annuelles moyennes de 2,1 %. Cependant, la hausse est un peu plus marquée dans le cas de la production de biens (2,3 %) que dans celui des services (1,9 %).

Toujours dans le secteur privé, les salariés faisant partie de petites unités de négociation, c'est-à-dire celles qui en comptent moins de 200, ont obtenu une hausse moyenne de 2 % en 2014, en comparaison de 2,3 % dans les unités de négociation de taille moyenne (de 200 à 499 salariés) et de 2,2 % dans celles de grande taille (500 salariés et plus).

Enfin, des clauses d'indexation au coût de la vie ont été négociées dans 25 conventions renouvelées en 2014, qui ont touché 6 960 salariés. Ces derniers, qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix, ont obtenu une hausse moyenne de 2,3 % par année en dollars courants, tout comme les quelque 42 900 syndiqués qui n'ont pas ce genre de clause.

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 4 présente aussi la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2014. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire en tenant compte des effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour réajuster les salaires nominaux dans chacune des conventions afin d'obtenir les hausses réelles.

Une fois pris en compte les effets de l'inflation, les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2014 procurent un gain réel de 0,2 % aux salariés concernés pour la durée de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions⁵, les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement supérieures au taux de croissance de l'inflation durant la période à l'intérieur de laquelle ces hausses sont applicables. Dans le secteur public, on observe ainsi un taux de croissance réel de 1,1 %, comparativement à -0,3 %⁶ dans l'ensemble du secteur privé.

La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire

Le tableau 5 montre la répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés lors des renouvellements en 2014. Plus de quatre dixièmes (44,4 %) de l'ensemble des salariés profitent d'une hausse annuelle se situant entre 2 et 2,9 %. La part de ces salariés dans les secteurs privé et public est respectivement de 46,3 et 41,0 %. Une proportion similaire, soit 40,6 % d'entre eux, ont obtenu des augmentations annuelles qui varient de 0,1 à 1,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble 50,5 % des salariés du secteur public et 34,9 % de ceux du secteur privé. On remarque aussi que c'est dans le secteur public provincial que l'on retrouve la plus grande part (64,7 %) de salariés dans cette tranche d'augmentation.

Par ailleurs, la part des salariés qui bénéficient d'une hausse entre 3 et 3,9 % est de 7,3 % pour l'ensemble des salariés, mais s'élève à 15,2 % dans le secteur privé de la production de biens, comparativement à seulement 1,7 % dans l'ensemble du secteur public.

5. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données fournies par Statistique Canada. En l'occurrence, pour le Québec, ces prévisions se situent à 0,7 % en 2015, 2,7 % en 2016, 2,1 % en 2017, 1,9 % en 2018 et en 1,7% en 2019.

6. Les estimations du taux de croissance des salaires réels peuvent être biaisées par le fait que les prévisions d'inflation s'arrêtent en 2019. Aussi, près de 16 % des 49 883 salariés visés par un renouvellement en 2014 ont des clauses salariales qui s'étendent au-delà de 2019.

Tableau 5**Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2014⁷**

Tranche d'augmentation	Ensemble des secteurs	Secteur privé de la production de biens	Secteur privé de la production de services	Ensemble du secteur privé	Secteur public provincial	Secteur public municipal	Ensemble du secteur public ¹
0 % et moins	2,3	4,0	3,2	3,7	--	--	--
0,1 à 1,9 %	40,6	25,0	46,0	34,9	64,7	29,1	50,5
2 à 2,9 %	44,4	50,1	42,0	46,3	28,2	59,8	41,0
3 à 3,9 %	7,3	15,2	5,1	10,4	2,0	1,5	1,7
4 % et plus	5,5	5,7	3,7	4,7	5,2	9,6	6,8

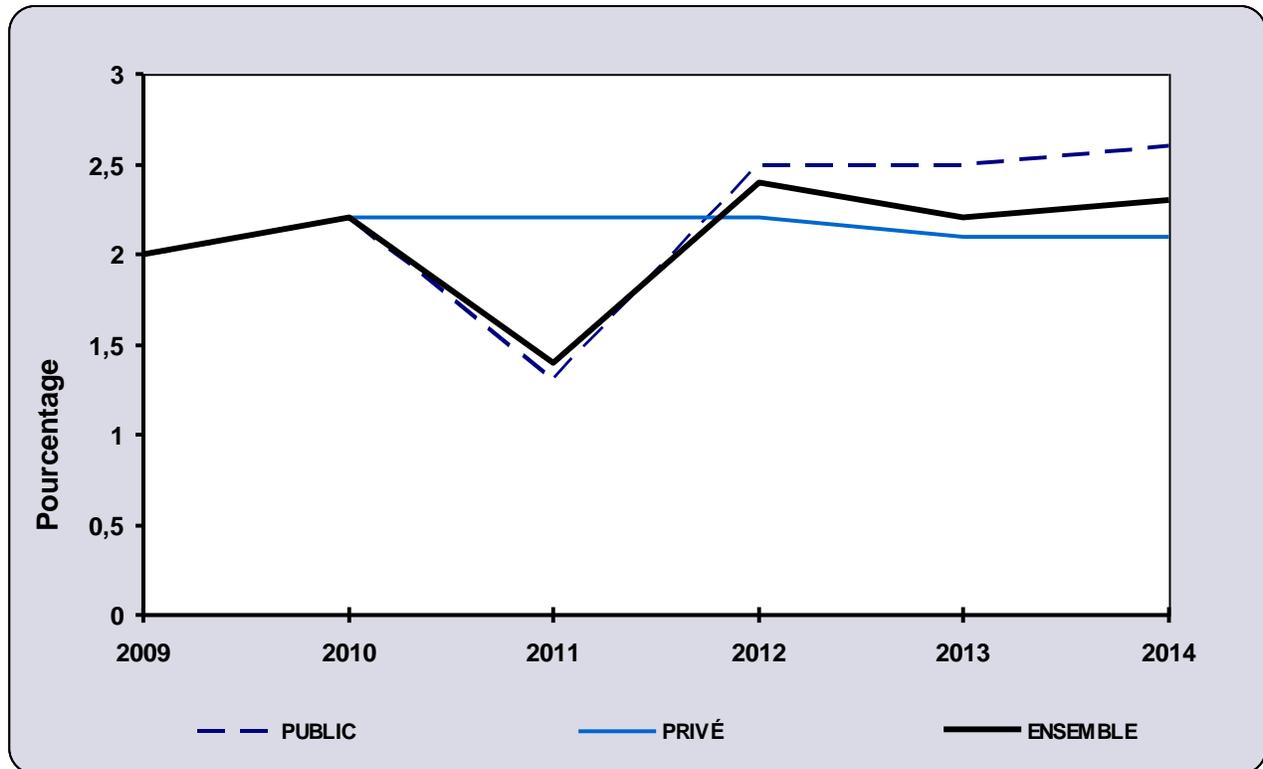
1. Cette donnée a tenu compte d'une convention renouvelée dans le secteur public fédéral qui vise 211 salariés et se trouve dans la tranche d'augmentation de 2 à 2,9 %

Les données indiquent que 5,5 % de l'ensemble des salariés profitent d'une augmentation de 4 % et plus, dont 4,7 % pour ceux du secteur privé et 6,8 % pour ceux du secteur public. Enfin, près de 4 % des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les conventions renouvelées dans le secteur privé en 2014.

7 . Le total inclut les données de deux conventions renouvelées dans le secteur public fédéral.

L'évolution des taux de salaire négociés

Graphique 1
Croissance annuelle des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur et l'année de renouvellement, 2009-2014



Le graphique 1 illustre l'évolution, depuis 2009, des taux de croissance annuel des salaires, par année de renouvellement, selon le secteur d'origine. Dans le secteur privé, on remarque peu de variations de 2009 et 2014. Le taux de croissance qui y était observé est passé de 2 % en 2009 à 2,2 % de 2010 à 2012, puis à 2,1 % en 2013 et 2014. Le secteur public, quant à lui, a connu de plus fortes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, durant ces années, variant de 1,3 % en 2011 à 2,6 % en 2014.

Le plus faible taux de croissance du salaire est associé à l'année 2011, surtout à cause des données du secteur public. L'année 2011 présente effectivement le taux le moins élevé (1,4 % pour l'ensemble des salariés) des six dernières années, alors que l'inverse s'est produit l'année suivante (2,4 %). On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues dans les conventions collectives du secteur privé diffèrent souvent de celles du secteur public. De fait, elles étaient supérieures dans le secteur privé en 2011, inférieures de 2012 à 2014 et égales au cours des deux autres années.

Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique

Le tableau 6 présente les taux de croissance dans les conventions renouvelées en 2014 selon les grands secteurs d'activité économique. Les données détaillées pour les années 2009 à 2014, en ce qui concerne chacun des secteurs et des sous-secteurs d'activité, sont présentées au tableau 12 de l'annexe.

Tableau 6

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2014

Salariés visés	Croissance annuelle (%)	Nombre de conventions	Nombre de salariés
Ensemble des salariés	2,3	241	49 883
Salariés du secteur primaire	3,5	3	696
Salariés du secteur manufacturier	2,0	96	15 890
Salariés du secteur de la construction ⁸	4,4	1	154
Salariés du secteur des services	2,3	141	33 143
Salariés du secteur privé	2,1	188	31 740
Salariés du secteur public	2,6	53	18 143

En 2014, c'est dans le secteur des services que l'on observe le plus grand nombre de renouvellements, soit 141. Les 33 143 salariés de ce secteur, qui représentent environ les deux tiers (66,4 %) de l'effectif visé par un renouvellement en 2014, ont obtenu une augmentation moyenne de 2,3 % par année, en hausse de deux dixièmes de point de pourcentage par rapport à l'année 2013 (2,1 %).

Au regard des industries manufacturières, 96 ententes touchant 15 890 salariés ont été renouvelées en 2014. Ces salariés ont obtenu une augmentation annuelle de 2 % pour la durée de leur convention, soit trois dixièmes de point de pourcentage de moins que celle du secteur des services, et de l'ensemble des secteurs d'activité (2,3 %).

8. Les renouvellements de deux conventions dans la construction (secteur industriel et secteur institutionnel et commercial) n'ont pas encore été traités parce qu'elles n'étaient pas encore disponibles au moment de la mise à jour du 4^e trimestre de 2014.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 7 présente cet indicateur pour les années 2009 à 2016 en fonction de diverses variables. En 2014, le nombre de conventions ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 1 064 et touchaient quelque 878 200 salariés. En décembre 2014, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 1,9 % par rapport à décembre 2013. Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 0,5 % en 2014⁹.

Le tableau 7 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public, en 2014, les salariés des unités de grande taille (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 1,7 %, comparativement à 2,2 % pour ceux des unités de taille moyenne (200 à 499) et à 2,4 % pour ceux des unités de petite taille (moins de 200 salariés). À l'exception des années 2010, 2015 et 2016, toujours dans le secteur public, on observe de plus fortes hausses dans les petites et moyennes unités que dans les grandes. Notons cependant que les salariés des petites et moyennes unités ne représentent en moyenne que 6,5 % du total des salariés du secteur public de 2009 à 2013 et 5,5 % en 2014.

Dans l'ensemble du secteur privé, on constate en 2014 que les augmentations salariales se chiffraient à 2,1 %, tout comme en 2013. C'est aussi ce niveau d'augmentation qu'obtiennent les salariés des unités de petite et de grande taille, alors que ceux de moyenne taille profitent d'une hausse salariale de 2 %.

9. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

Tableau 7

**Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec
Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2009-2016, en pourcentage**

Type de salariés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des salariés	2,3	2,4	1,6	1,9	1,9	1,9	2,1	2,3
Salariés cols bleus	2,7	2,5	2,5	2,3	2,1	2,1	2,1	2,3
Salariés cols blancs	2,0	2,3	1,1	1,6	1,8	1,7	2,1	2,3
Salariés de l'ensemble du secteur public	2,0	2,5	1,2	1,6	1,9	1,8	2,5	2,6
Salariés du secteur public municipal	2,2	2,6	2,7	2,1	2,5	2,4	2,3	2,3
Salariés du secteur public provincial	2,1	2,7	1,0	1,6	1,8	1,7	2,6	2,8
Salariés du secteur public fédéral	1,7	1,7	1,8	1,9	2,0	2,3	2,8	3,7
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,2	2,4	2,1	2,0	2,0	2,4	2,1	2,2
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,5	2,2	2,3	1,6	2,2	2,2	2,0	2,3
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,0	2,5	1,1	1,6	1,9	1,7	2,6	2,7
Salariés de l'ensemble du secteur privé	2,6	2,4	2,4	2,3	2,1	2,1	2,0	2,2
Salariés du secteur de la production de biens	2,0	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2
Salariés du secteur de la construction	2,9	2,7	2,5	2,5	2,0	2,0	1,8	2,3
Salariés du secteur de la production de services	2,8	2,4	2,4	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,1	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,1	2,2	1,9	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,9	2,5	2,6	2,4	2,1	2,1	2,0	2,3
Nombre de conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus	1 155	1 116	1 150	1 128	1 101	1 064	808	542
Nombre de salariés (en milliers) visés par les conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus	882,3	590,4	1 046,1	1 035,1	994,8	878,2	316,2	256,7

La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique

Les données du tableau 8 se réfèrent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes d'activité économique, de 2009 à 2016. Il importe de noter que les taux indiqués en 2015 et 2016 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Tableau 8
Taux d'augmentation (%) annuelle du salaire horaire selon le secteur d'activité, 2009-2016 --
Ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre

Secteur d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des salariés	2,3	2,4	1,6	1,9	1,9	1,9	2,1	2,3
Industries primaires	2,2	3,6	2,1	3,7	2,7	3,4	3,4	3,7
Industries manufacturières	1,9	1,9	2	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1
Construction	2,9	2,7	2,5	2,5	2	2,0	1,8	2,3
Transport, communications et autres services	2,3	2,1	2,1	1,9	2,0	1,5	2,8	2,7
Commerce de gros et de détail	2,4	3,1	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Finances, assurances et affaires immobilières	2,1	3,1	2,7	2,3	1,9	1,9	1,6	1,6
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,1	2,6	1,1	1,6	1,9	1,8	2,1	2,3
Administration publique	2,0	2,0	1,7	1,6	1,9	2,1	2,2	2,0
Secteur public	2,0	2,5	1,2	1,6	1,9	1,8	2,6	2,6
Secteur privé	2,6	2,4	2,4	2,3	2,1	2,1	2	2,2

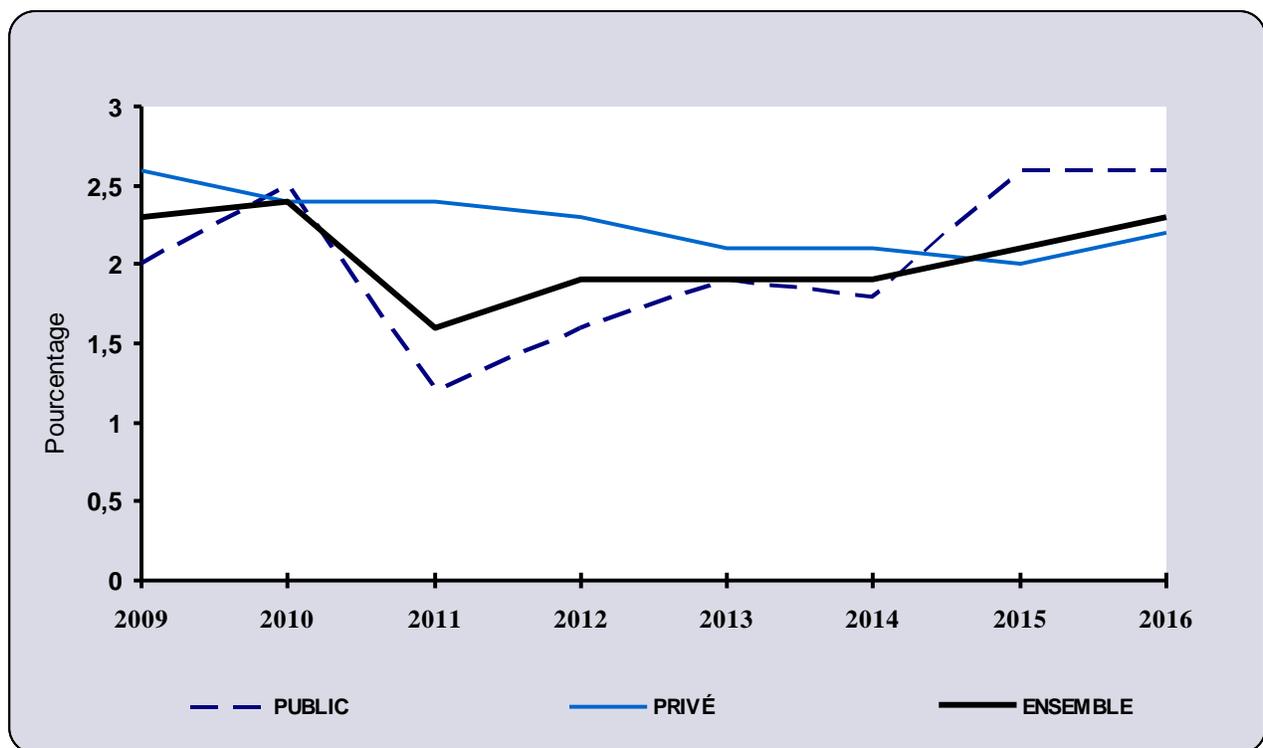
En 2014, les augmentations annuelles ont varié de 1,5 % (secteurs du transport, des communications et des autres services) à 3,4 % (industries primaires). D'autre part, le meilleur taux de croissance annuelle en 2015, soit 3,4 %, est observé dans les industries primaires. En 2016, ce sont encore les industries primaires (le sous-secteur minier en particulier), qui se démarquent par une hausse de 3,7 %, suivies des secteurs des transports, des communications et des autres services (2,7 %). Les autres secteurs affichent des taux variant entre 1,6 % et 2,6 %.

La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'origine, privé et public

Enfin, le graphique 2 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2009 à 2016, pour les secteurs public et privé ainsi que pour l'ensemble des salariés. On remarque que, durant ces années, les augmentations de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2010, en 2015 et en 2016. De fait, la moyenne des taux de croissance de 2008 à 2015 est estimée à environ 1,8 % dans le secteur public, comparativement à 2,4 % dans le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 2,1 %.

Graphique 2

Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2009-2016, en pourcentage



Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2014 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,3 %, en comparaison de 2,2 % en 2013. Les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2014 devraient apporter un gain réel moyen de 0,2 % aux salariés concernés, une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie, et ce, pour la durée d'application des clauses salariales.

Par ailleurs, les augmentations de salaire négociées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2014 s'élevaient à 1,9 % par rapport au même moment l'année précédente. Les augmentations prévues en 2014 pour les salariés conventionnés paraissent inférieures à celles de l'ensemble des salariés du Québec (tous les salariés, qu'ils soient couverts par une accréditation syndicale ou un syndicat ou non), lorsque comparées avec d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, a augmenté de 2,2 % au Québec en 2014¹⁰. Néanmoins, selon nos données, plusieurs industries (6) du secteur manufacturier affichent des taux de croissance salariale similaires ou supérieurs à 2,2 % (tableau 13) pour cette même année. On observe également ce phénomène dans le secteur de la construction et dans trois sous-secteurs du domaine des services.

Pour terminer, cinq tableaux figurent en annexe. Le tableau 9 montre la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, de 2009 à 2014. Les tableaux 10 et 11 illustrent, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau 12 indique la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2009 à 2014, selon l'année de renouvellement et le secteur d'activité. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau 13 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur, de 2009 à 2016.

10. Institut de la statistique du Québec, Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels, vol. 17, n° 6, 20 février 2015.

ANNEXE

Tableau 9

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2009-2014, en pourcentage

Secteur d'origine	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tous les secteurs	2,0	2,2	1,4	2,4	2,2	2,3
Ensemble du secteur public	2	2,2	1,3	2,5	2,3	2,6
Publique municipale	1,7	2	2,4	2,7	2,4	2,7
Publique provinciale	3	2,8	1,3	1,8	2,4	2,5
Publique fédérale	1,8	1,9	1,7	2,6	2	2,4
Ensemble du secteur privé	2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1
Secteur privé de la production de biens	1,4	1,2	2,4	2	2,2	2,3
Secteur privé de la construction	2,3	2,3	-	2,5	2,2	4,4
Secteur privé de la production de services	2,6	2,4	2	2,5	1,9	1,9

Tableau 10

Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2009-2014

Secteur d'origine	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tous les secteurs	247	243	282	243	281	241
Ensemble du secteur public	75	56	90	44	56	53
Publique municipale	40	28	25	14	20	24
Publique provinciale	16	20	60	22	32	28
Publique fédérale	19	8	5	8	4	1
Ensemble du secteur privé	172	187	192	199	225	188
Secteur privé de la production de biens	82	108	105	93	114	99
Secteur privé de la construction	1	5	-	1	2	1
Secteur privé de la production de services	89	74	87	105	109	88

Tableau 11

Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2009-2014

Secteur d'origine	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tous les secteurs	100 423	272 138	578 788	80 004	182 591	49 883
Ensemble du secteur public	65 284	34 703	533 832	38 555	30 409	18 143
Publique municipale	14 334	20 969	11 218	19 578	3 548	6 870
Publique provinciale	9 060	11 421	500 690	7 685	24 475	11 062
Publique fédérale	41 890	2 313	21 924	11 292	2 386	211
Ensemble du secteur privé	35 139	237 435	44 956	41 449	152 182	31 740
Secteur privé de la production de biens	18 288	20 604	28 023	19 341	24 751	16 586
Secteur privé de la construction	1 068	190 663	-	119	85 328	154
Secteur privé de la production de services	15 783	26 168	16 933	21 989	42 103	15 000

Tableau 12

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et d'origine par année de renouvellement, 2009-2014, en pourcentage

Secteurs d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur primaire	2,7	7,5	3,4	2,6	-	3,5
Agriculture	-	-	2,8	-	-	-
Mines et carrières	2,7	7,5	3,4	2,6	-	4,3
Sylviculture	-	-	-	-	-	3,0
Secteur manufacturier	1,4	1,1	2,3	1,9	2,2	2,2
1 ^{re} transformation des métaux	3,1	2,1	2,9	2,5	3,0	2,1
Aliments	1,7	2,0	2,1	2,1	2,6	2,2
Autres industries manufacturières	0,9	2,0	4,2	2,5	1,1	2,4
Bois	0,8	0,9	1,5	1,3	1,7	3,5
Boissons	1,1	1,4	0,7	-	1,4	1,6
Caoutchouc et matières plastiques	1,4	3,4	1,3	2,2	2,0	2,0
Cuir	1,8	-	-	1,4	2,7	-
Habillement	1,8	-1,6	-	-	1,9	2
Imprimerie	-0,9	1,4	1,1	1,8	2,6	2,3
Industrie chimique	3	2,2	2,4	1,9	2,6	1,9
Machinerie	2,4	-	1,8	2,5	2,6	2,3
Matériel de transport	1,1	2,3	3,0	2,5	2,4	2,5
Meuble	-	-5,8	1,6	-10,4	1,3	2,1
Minéraux non métalliques	2,2	1,9	-	2,5	2,7	-
Papier	1,8	0,4	2,3	0,9	1,1	1,7
Produits du pétrole et charbon	-	-	2,8	-	-	-
Produits électriques	1,5	1,8	3,1	2,5	0,9	1,9
Produits en métal	1,9	1,8	2,5	2,4	1,9	1,9
Tabac	-	1,0	-	2,4	-	-
Textile	-1	-	2,2	1,4	2,2	2,1

Tableau 12 (suite)

Secteurs d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur de la construction	2,3	2,3	-	2,5	2,2	4,4
Secteur des services	2,1	2,3	1,3	2,5	2,1	2,3
Administration publique fédérale	1,8	1,9	1,7	2,6	-	-
Administration publique municipale	1,8	2,0	2,4	2,6	2,4	2,8
Administration publique provinciale	4,8	-	1,1	2,8	1,0	1,1
Assurances	2,6	2,3	2,2	2,0	2,5	1,8
Autres services	2,2	3,0	2,1	2,6	1,9	1,8
Commerce de détail	2,7	2,3	2,3	2,3	2,0	2,2
Commerce de gros	2,8	2,9	3,1	2,9	2,6	2,1
Communications	2,2	2,1	1,9	2,8	0,7	1,6
Électricité, gaz et eau	-	2,5	2,2	2,7	2,7	-
Enseignement	2,4	2,3	1,6	1,7	2,3	3,2
Finances	1,8	2,2	3,7	1,7	2,0	2,0
Hébergement	4,0	3,2	2,3	3,1	3,1	1,2
Immobilier	-	-	0,9	5,5	-	1,7
Restauration	2,5	2,0	1,8	0,0	2,7	0,0
Services aux entreprises	1,8	1,3	-2,6	0,9	2,8	1,8
Services médicaux et sociaux	1,8	1,5	1,0	2,1	1,5	1,1
Transports et entreposage	1,7	2,1	2,0	2,6	2,2	2,1

Tableau 13

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine - Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2009-2016, en pourcentage

Secteurs d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur primaire	2,2	3,6	2,1	3,7	2,7	3,4	3,4	3,7
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-	-
Mines et carrières	2,1	3,8	2,1	3,8	2,7	3,5	3,5	3,9
Sylviculture	2,5	2,6	2,8	2,9	3,3	1,7	2,0	2,5
Secteur manufacturier	1,9	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1
1 ^{re} transformation des métaux	2,6	2,6	2,8	3,1	2,0	2,4	2,2	3,0
Aliments	1,8	2,1	2,2	2,0	2,5	2,0	2,1	2,0
Autres industries manufacturières	1,5	2,4	1,5	2,3	2,7	1,8	1,4	2,1
Bois	2,0	1,5	1,1	1,4	1,7	2,5	2,0	1,9
Boissons	1,7	1,9	0,4	1,4	0,7	0,9	1,0	0,8
Caoutchouc et matières plastiques	1,9	1,7	2,1	1,8	1,9	1,8	2,0	1,9
Cuir	1,5	1,5	2,0	1,0	2,4	2,5	2,7	2,0
Habillement	0,7	-2,5	1,1	1,7	1	2,4	2,1	2
Imprimerie	0,2	0,4	1,3	1,9	2	2,3	2,4	2,0
Industrie chimique	2,7	2,2	2,2	2,6	2,3	2,5	2,6	2,8
Machinerie	2,7	2,1	2,2	2,5	2,6	2,3	2,1	2,0
Matériel de transport	2,7	2,6	3,0	2,5	2,4	2,3	2,7	2,4
Meuble	0,9	2,1	2	2,2	0,9	2,7	2,3	2,7
Minéraux non métalliques	2,5	1,5	2	2,1	2,5	2,5	2,2	2,5
Papier	1,0	1,3	1,0	1,0	1,4	1,6	1,9	2,0
Produits du pétrole	4,5	-	3	3,2	-	-	-	-
Produits électriques	2,1	2	2,1	2,5	1,5	1,4	1,1	1,0
Produits en métal	2,4	2	2,1	1,8	2,4	1,8	2,1	2,0
Tabac	2,8	0,3	1,3	1,0	1,3	1,1	2,2	-
Textile	0,9	1,5	1,9	1,5	1,9	1,9	2,1	2,2

Tableau 13 (suite)

Secteurs d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur de la construction	2,9	2,7	2,5	2,5	2,0	2,0	1,8	2,3
Secteur des services	2,2	2,5	1,4	1,7	1,9	1,8	2,3	2,4
Administration publique fédérale	1,5	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0	-	-
Administration publique municipale	2,1	2,6	2,7	1,8	2,5	2,3	2,2	2,0
Administration publique provinciale	5,0	0,9	1,0	1,5	1,7	2,0	1,0	-
Assurances	2,2	2,4	3,3	1,7	2,2	2,0	2,2	2,0
Autres services	2,3	1,8	3,0	2,6	2,2	2,3	2,2	2,3
Commerce de détail	2,4	2,6	2,3	2,2	1,9	2,2	2,0	2,0
Commerce de gros	2,5	3,9	2,5	2,3	2,7	2,1	2,6	2,5
Communications	2,1	2,1	2,2	1,0	1,8	1,9	2,1	2,3
Électricité, gaz et eau	2,6	2,0	2,0	2,0	2,0	0,2	4,2	3,3
Enseignement	2,0	2,7	1,1	1,6	1,9	1,4	1,0	1,2
Finances	2,2	3,4	2,6	2,4	1,8	1,9	1,5	1,6
Hébergement	3,1	2,9	2,5	3,3	2,7	2,0	2,5	2,1
Immobilier	1,0	0,7	1,3	3,9	2,2	1,8	1,8	1,7
Restauration	2,7	2,4	2,0	2,2	2,5	1,6	1,7	1,6
Services aux entreprises	5,2	2,9	2,0	1,6	2,2	2,7	2,5	2,5
Services médicaux et sociaux	2,0	1,8	0,8	1,5	1,8	2,0	2,1	2,3
Transports et entreposage	2,2	2,4	2,2	2,9	2,2	2,3	2,4	2,5

Notes techniques

1. Types de mesures

Le suivi du contenu salarial des négociations de conventions collectives au Québec a deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés. Le premier, qualifié de prévisionnel, porte sur la variation des taux de salaire en cours de convention. Le second, qualifié de tendanciel, mesure la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet non seulement de comparer les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet, mais aussi de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 3 à 6, 9 et 12 et le graphique 1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximal est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur ou à celle de la signature. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 7, 8 et 13 et le graphique 2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Ainsi, le taux maximal est retenu pour une classe salariale de type à taux multiples. Les données sur l'indicateur tendanciel partent de l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus, ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs. Depuis 2013, le nombre de cols bleus échantillonné dans le secteur manufacturier a été réduit à 75 et plus dans l'optique d'être plus représentatif de ce secteur dont la part de l'emploi a constamment diminué au cours des dernières années.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC). L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les établissements d'enseignement du secteur public ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'Institut de la statistique du Québec. Elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation travaillant dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

Taille de l'unité de négociation

Une grande unité regroupe 500 salariés et plus, une unité moyenne, de 200 à 499, et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée, et la seconde regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, seule la classe modale est utilisée pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme un montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

Clause d'indexation à l'IPC

Avant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation soient publiées, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 0,8 % en 2015, 2,9 % en 2016, 2 % en 2017, 1,8 % en 2018 et 1,7 % en 2019.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants: 0,7 % en 2015, 2,7 % en 2016, 2,1 % en 2017, 1,9 % en 2018 et 1,7 % en 2019.

Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins¹¹; elles sont révisées au moins deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

Les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que l'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains.

11. Fédération des caisses Desjardins du Québec, Point de vue économique, 14 janvier 2015.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés en utilisant cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Ainsi, si le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6) sont connus, il est possible de calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année qui précède la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en résolvant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12 W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans, dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C) signale une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) W_0	Taux de croissance salariale (%) 1 ^{re} année g_1	Taux de croissance salariale (%) 2 ^e année g_2	Taux de croissance salariale (%) 3 ^e année g_3	Taux de salaire horaire (\$) W_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1

6. Révision des données

Les données présentées dans ce document peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre, puisqu'un certain nombre de conventions collectives sont disponibles seulement après la date de publication des résultats trimestriels. De plus, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir la section Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.